

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01702

Numéro SIREN : 829 479 377

Nom ou dénomination : 2EC EXPERTISE ET ETUDES DE LA CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 11/08/2020 sous le numéro de dépôt 8814

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE
445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

~~LE PAVILLON DES ENTREPRENEURS~~
150 avenue de l'Espace Bat A1 Lot 2
59118 Wambrechies

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : 2EC EXPERTISE ET ETUDES DE
LA CONSTRUCTION

Numéro RCS : 829 479 377
Numéro Gestion : 2017B01702

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse: 172 rue Charles le Bon
59650 Villeneuve-d'Ascq

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2019
Durée de l'exercice : 12 mois
Comptes annuels déposé le : 06/08/2020
Sous le numéro : 8814

Délivré à Lille-Métropole le 11 août 2020

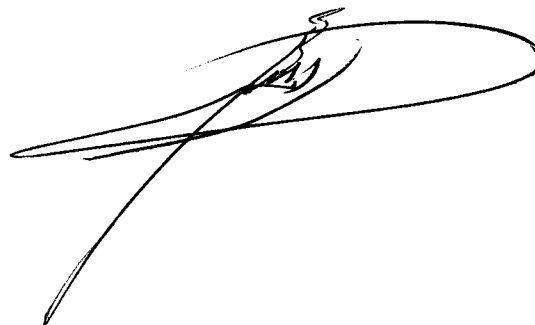
Le Greffier,



COMPTES ANNUELS
Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

SASU 2EC
172 rue Charles LE BON
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

certifié conforme



Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre de Lille

150 rue de l'Espace
59118 WAMBRECHIES

Tél. 0374090384

Email: contact@lpde.pro

Web: www.lepavillondesentrepreneurs.fr

Sommaire

1. Tableaux Fiscaux

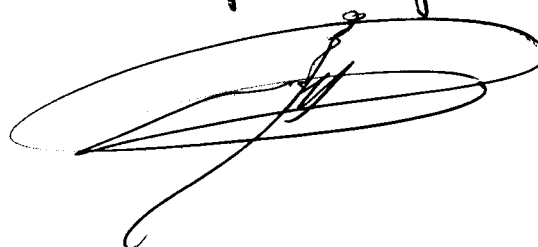
Liasse fiscale	2
2050 - Bilan Actif	3
2051 - Bilan Passif avant répartition	4
2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste	5
2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)	6
2054 - Immobilisations	7
2055 - Amortissements	8
2056 - Provisions inscrites au bilan	9
2057 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	10
2058A - Détermination du résultat fiscal	11
2058C - Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers	12
2059A - Détermination des plus ou moins values	13
2059B - Affectation des plus values à court terme et des plus values de fusion o...	14
2059C - Suivi des moins-values à long terme	15
2059D - Affectation des plus values à long terme	16
2059E - Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice	17
2059F - Composition du capital social	18
2059G - Filiales et participations	19

COMPTES ANNUELS / 2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Liasse fiscale

Certifié conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long tail, positioned below the text 'Certifié conforme'.

Désignation de l'entreprise : <u>SASU 2EC</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>															
Adresse de l'entreprise : <u>172 rue Charles LE BON 59650 VILLENEUVE D'ASCQ</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>															
Numéro SIRET* <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr><td>8</td><td>2</td><td>9</td><td>4</td><td>7</td><td>9</td><td>3</td><td>7</td><td>7</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>4</td></tr> </table>			8	2	9	4	7	9	3	7	7	0	0	0	1	4	Néant <input type="checkbox"/> *
8	2	9	4	7	9	3	7	7	0	0	0	1	4				
Exercice N clos le, <u>31/12/2019</u>																	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3													
Capital souscrit non appelé (I)		AA															
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC													
		Frais de développement *	CX	CQ													
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG													
		Fonds commercial (1)	AH	AI													
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK													
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM													
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO													
		Constructions	AP	AQ													
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	900	298	601										
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	45 844	10 707	35 136										
		Immobilisations en cours	AV	AW													
		Avances et acomptes	AX	AY													
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT													
		Autres participations	CU	CV	152	152											
		Créances rattachées à des participations	BB	BC													
		Autres titres immobilisés	BD	BE													
		Prêts	BF	BG													
		Autres immobilisations financières*	BH	BI													
TOTAL (II)		BJ	BK	46 896	11 006	35 890											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM													
		En cours de production de biens	BN	BO													
		En cours de production de services	BP	BQ													
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS													
		Marchandises	BT	BU													
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW													
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	54 466	10 547	43 918										
		Autres créances (3)	BZ	CA	5 030		5 030										
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC													
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE													
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG														
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	252		252											
	TOTAL (III)	CJ	CK	59 748	10 547	49 200											
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW															
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM															
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN															
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	106 644	21 553	85 090											
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an		CR												
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :														

Désignation de l'entreprise		SASU 2EC		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000.....)	DA			1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Autres fonds propres	DD			100
CAPITAUX PROPRES	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			14 952
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			3 235
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			39 668
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			855
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			5 761
	Dettes fiscales et sociales	DY			19 038
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA			480	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
		TOTAL (IV)	EC		65 803
	Écarts de conversion passif* (V)	ED			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		85 090
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			44 046	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			7 436	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>SASU 2EC</u>				Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	166 000	FH	166 000
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	166 000	FK	166 000
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	227
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	43 833
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	978
	Salaires et traitements*			FY	69 772
	Charges sociales (10)			FZ	30 594
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	14
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	160 579
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	5 422
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	1
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	1
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	1 090
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	1 090
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(1 088)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	4 333

Désignation de l'entreprise SASU 2EC		Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 464	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 464	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI (464)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK 634	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL 166 003	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM 162 768	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN 3 235	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP
			- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD
	(9)	Dont transferts de charges		A1
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
			Charges exceptionnelles	
			Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales		464		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SASU 2EC										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants	L9		KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui		Dont Composants	M1		KM		KN		KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	900	KT		KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX
		Matériel de transport*					KY	43 885	KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	1 959	LC		LD
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	46 744	LO		LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T
Autres participations					8U	152	8V		8W		
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV		
TOTAL IV					LQ	152	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	46 896	ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
						1		2		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains					IP		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	MF	
		Inst. gales, agenets et am. des constructions			IS		MG		MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	900	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenets, aménagements divers			IU		MM		MN	MO	
		Matériel de transport			IV		MP	43 885	MQ	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	1 959	MT	MU	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		NA		NB	
Avances et acomptes					NC		NE		NF		
TOTAL III					IY		NH	46 744	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		M7		ØW	
	Autres participations					IØ		ØY	152	ØZ	
	Autres titres immobilisés					II		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2G	
	TOTAL IV					I3		NK	152	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	46 896	ØM		

Désignation de l'entreprise <u>SASU 2EC</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
TOTAL I				
et de développement				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	PE	PF	PG	PH
Terrains	PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre		PO	PQ
	Sur sol d'autrui		PT	PU
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PX	PY
	Inst. techniques, matériel et outillage industriels	PZ 118	QA 180	QB 298
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers		QF	QG
	Matériel de transport	QH 243	QI 8 777	QJ 9 020
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 1 033	QM 653	QN 1 686
	Emballages récupérables et divers		QS	QT
TOTAL III	QU 1 396	QV 9 610	QW	QX 11 006
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN 1 396	ØP 9 610	ØQ	ØR 11 006

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

Désignation de l'entreprise <u>SASU 2EC</u>							Néant <input type="checkbox"/> *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	5 000	6U	5 547	6V		6W	10 547	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III		7B	5 000	TY	5 547	TZ		UA	10 547
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	5 000	UB	5 547	UC		UD	10 547
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE	5 547	UF				
		- financières		UG		UH				
		- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**ÉTAT DES CRÉANCES DES CRÉANCIERS ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 2EC			Néant <input type="checkbox"/> *								
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
Clients douteux ou litigieux		VA	12 489	12 489							
Autres créances clients		VB	41 977	41 977							
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (UO))		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	4 906	4 906						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	124	124						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	252	252						
TOTAUX		VT	59 748	59 748	VU		VV				
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	7 436	7 436							
	à plus d'1 an à l'origine	VH	32 231	10 473	21 757						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	5 761	5 761							
Personnel et comptes rattachés		8C	2 000	2 000							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	9 724	9 724							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	6 422	6 422							
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	892	892							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	855	855							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	480	480							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	65 803	44 046	21 757						
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		855			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	10 105	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SASU 2EC		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N. clos le : 31/12/2019			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	3 235	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		
		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	360	
	Amendes et pénalités	WJ	360	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	634	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				
	Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3			
				TOTAL I	WR	4 229	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
		- imposées au taux de 0 %					
		- imposées au taux de 19%					
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
		- imputées sur les déficits antérieurs					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY		
	Majoration d'amortissement*				XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexties)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD	
				Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XI	4 229		
Dont : bénéfice (I moins II)							
Dont : déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	4 229		

Désignation de l'entreprise <u>SASU ZEC</u>							Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB			
						- Autres réserves	ZD	14 951		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	31 251		Dividendes		ZE	16 300		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF			
					Report à nouveau		ZG			
TOTAL								ZH	31 251	
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :		
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		YQ			
	Engagements de crédit-bail immobilier							YR		
	Effets portés à l'escompte et non échus							VS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance							YT	6 000	
	Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8		XQ	4 224		
	Personnel extérieur à l'entreprise							YU		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	2 706	
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV		
	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		ST	30 903		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	43 833	
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	577	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS		9Z	401		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	978	
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée							YY	23 930	
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	3 406	
DIVERS	Montant brut des salaires *							ØB		
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS		
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%	
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP		Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 2EC

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
				I. Immobilisations*	1	2	
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 2EC Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ❶ *.
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❷ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷+❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SASU 2EC</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
taxées à 10 % taxées à 15 % taxées à 18 % taxées à 19 % taxées à 25 %					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2				
TOTAL (lignes 1 et 2)	3				
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7				

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASU 2EC		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	1	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	166 000	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
	TOTAL I	OX 166 000	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM 1	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	13 549	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	26 288	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	14	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ 39 852	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 126 149	
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	126 149	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	166 000	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	1	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0	1 / 0 1 / 2 0 1 9
Date de cessation	HR		/ /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(*) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1

(1)

Néant *

N° de dépôt

[]

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 8 2 9 4 7 9 3 7 7 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2EC

ADRESSE (voie) 172 rue Charles LE BON

CODE POSTAL 59650 VILLE VILLENEUVE D'ASCO

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

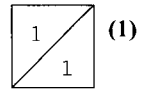
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text"/>
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text" value="1"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text" value="100"/>

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Nb de parts ou actions	<input type="text"/>		
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Nb de parts ou actions	<input type="text"/>		
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Nb de parts ou actions	<input type="text"/>		
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Nb de parts ou actions	<input type="text"/>		
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	<input type="text" value="M"/>	Nom patronymique	<input type="text" value="TAHON"/>	Prénom(s)	<input type="text" value="Eric"/>
Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text" value="100.00"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text" value="100"/>
Naissance : Date	<input type="text" value="17111958"/>	N° Département	<input type="text" value="59"/>	Commune	<input type="text" value="AUCHEL"/>
				Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>
Adresse : N°	<input type="text" value="172"/>	Voie	<input type="text" value="rue Charles LE BON"/>		
Code Postal	<input type="text" value="59650"/>	Commune	<input type="text" value="VILLENEUVE D'ASCQ"/>		
			Pays <input type="text" value="FRANCE"/>		

Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>
Naissance : Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
				Pays	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>		
			Pays <input type="text"/>		

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Authenticité confirmée

2EC

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €

Siège social : 172 RUE CHARLES LE BON

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

~~820 470 377 RCS LILLE METROPOLE~~

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 25 JUNI 2020

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 3 235,03 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 3 235.03 €

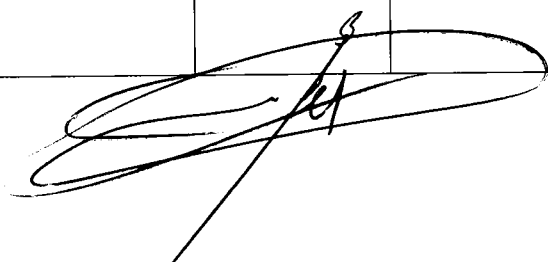
- Une somme de 3 235.03 €

affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les exercices précédents, ont été les suivantes :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
31/12/2018	16 300,00	163,00	16 300,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2017	25 891,00	258,91	25 891,00	0,00	0,00	0,00



2EC

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €
Siège social : 172 RUE CHARLES LE BON
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

829 479 377 RCS LILLE METROPOLE

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 25 JUIN 2020

L'an deux mille vingt,
Le vingt-cinq juin, à quatorze heures zéro minute,

Monsieur Eric TAHON, agissant en qualité d'associé unique de la société 2EC, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé.

L'associé unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- le tableau des résultats financiers,
- le texte des résolutions proposées.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associé unique :

- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Questions diverses.

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne quitus de sa gestion au président.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 360 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts, qui ont donné lieu à une imposition de 54 €.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 3 235,03 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 3 235.03 €
- Une somme de 3 235.03 €

affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les exercices précédents, ont été les suivantes :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
31/12/2018	16 300,00	163,00	16 300,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2017	25 891,00	258,91	25 891,00	0,00	0,00	0,00

TROISIÈME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et sera consigné sur le registre des décisions.

L'associé unique

